Pourquoi mener bataille pour la dissolution

du "Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire" ?

Réflexions et propositions du

Collectif pour une politique de paix et d'amitié entre les habitants du pays

Prix : 1,50 €

I – Présentation

1°) Nous pensons qu'il est important de se prononcer au sujet du *" Ministère de l'identité nationale, de l'immigration, de l'intégration et du développement solidaire "*, de comprendre son sens exact, et de s'y opposer. Cela nous semble d'autant plus nécessaire que son existence même, son essence - c'est à dire les raisons politiques et très pratiques qui le justifient-, tout cela ne suscite ni de grands débats, ni des prises de position politiques claires. Quels sont les partis ou les organisations qui aujourd'hui demandent sa dissolution, ou le remettent en cause, non pas comme une question annexe, mais comme une question centrale ?

Pour parler de ce Ministère, de sa nature profonde, il devrait pourtant suffire de prendre l'objectif principal assigné par Sarkozy à ce Ministère, sa "feuille de route" comme certains aiment à dire aujourd'hui, c'est à dire les 26.000 expulsions à réaliser pour l'année en cours, des 27.000 ou plus pour les années suivantes, etc...

Pourquoi est-ce si important de partir de la signification de cet objectif ?

- Tout d'abord parce que ce sont des gens, des vies qui sont touchés. 26.000 expulsions, c'est 3 à 4 fois plus de gens qui sont atteints directement dans leur vie, dans leur chair. Ce sont des vies qui se brisent, qui basculent. Pour ceux qui restent, ce sont des proches, des amis, des voisins qui disparaissent du jour au lendemain. Des enfants dans les écoles, des collègues de travail dans les chantiers, les ateliers ou les champs...Tout cela de par l'unique volonté de l'Etat qui décrète l'expulsion nécessaire, de par sa seule décision pure qui ne supporte aucune contradiction en la matière.
- D'autre part, c'est la mise en place dans les consciences de l'idée que le corps national, pour bien se porter, aurait besoin de ces expulsions, de ces violences faites à une partie d'entre nous. Il y a, proposée là, une logique de "purification" nécessaire du corps national, pour que la situation des autres aille mieux.

Cela à soi seul devrait jeter dans la rue des milliers de gens et créer un profond malaise ; mais de toute évidence ce n'est pas le cas.

Ce Ministère correspond donc bien quelque part à la situation subjective profonde de notre pays. Quelle est-elle ?

- Tout d'abord une grande passivité, ou un accord, devant la politique agressive que déploie l'Etat depuis plusieurs années à l'encontre d'une

partie de la population, ceux de nationalités ou d'origines étrangères, appelés "les immigrés", quelque soit la réalité et la durée de leur vie ici, en France.

- Ensuite un sentiment d'impuissance face à la situation, l'idée dominante étant : "les élections ont eu lieu, il n'y a pas grand chose à faire, attendons les prochaines".

Nous pensons au contraire que la situation demande à être clarifiée, et que pour cela il faut la penser.
Le travail que nous proposons au travers de cette brochure veut participer de cet éclaircissement.

2°) Pourquoi ce Ministère est-il si ïmportant dans la politique mise en œuvre par Sarkozy ?
Il faut bien voir que ce Ministère n'est pas sur un thème : l'agriculture, la santé, l'éducation...mais se fixe le contrôle et la surveillance de toute une partie de la population ; partie de la population que l'Etat veut détacher, juridiquement et administrativement, du reste du peuple : il prend en charge petit à petit toutes les questions concrètes en direction des étrangers (ce que nous développons et expliquons dans la partie II de cette brochure).

Par ce fait, il entérine l'idée que l'Etat n'a plus a être l'Etat de tous les gens présents sur le territoire, mais l'Etat d'une partie d'entre eux. Ce ministère est un Etat dans l'Etat, avec sa police, ses règlements, ses codes, et une population ciblée (les étrangers ou les gens d'origine étrangère) qu'il doit "gérer à part".
Il s'agit d'une rupture importante dans ce qui légitime l'Etat, son pouvoir donc, aux yeux des gens. Jusqu'à présent, un Etat dit moderne se devait d'assurer des droits et des accès pour tous à l'éducation, la santé, le logement, le travail...en bref, à tout ce qui participe de la vie des gens : c'est ce qu'il était convenu d'appeler "l'Etat pour tous". La création de ce Ministère dit au contraire que ces droits et ces accès sont maintenant sous conditions, qu'ils sont des privilèges, et non des droits fondamentaux et imprescriptibles ; en ce sens, le gouvernement veut pouvoir choisir ceux à qui il accorde "ses faveurs" et ceux à qui il les refusent. On voit bien là que cette transformation étatique dépasse largement le cadre des "étrangers", et modifie complètement le rapport au peuple, vécu non plus comme un seul peuple, mais comme plusieurs "parties" opposées ou au mieux, indifférentes les une aux autres (les français, les étrangers, les pauvres, les habitants des quartiers populaires, la jeunesse populaire...).

La gestion étatique se résume alors uniquement dans la force et la contrainte qu'il faut imposer afin de faire accepter aux uns et aux autres, la

place qui leur est assignée : l'étranger sans droit, sous condition et menacé d'expulsion ; le jeune des quartiers populaires, d'origine ouvrière, soumis à l'humiliation quotidienne de la police ; le musulman, ou la femme avec foulard dont il faut se méfier, car terroristes en puissance ; l'habitant (pauvre) du quartier populaire qu'il faut isoler et " karchériser " car il menace le reste de la société etc...etc, tout cela pouvant se fabriquer à l'infini une fois la séparation du peuple acceptée, et la mise en place de "catégories" politiques décidées par l'Etat et les partis, à grand renfort de propagande.
Avec ce Ministère, nous rentrons dans une logique du tri administratif et policier des gens.

3°) Tout ce que nous avons développé précédemment, nous fait dire que l'existence même de ce Ministère nous éclaire sur ce qu'est la réalité du régime en place, sur sa pensée profonde, et sa politique en direction des gens.
Ce régime ne s'apparente pas de manière principale, comme certains l'affirment, à un Thatchérisme à la française. Qu'entendons-nous par là ?
On parle de "Thatchérisme", en référence à Margaret Thatcher qui a gouverné l'Angleterre de 1979 à 1990, et qui a fait plier le mouvement ouvrier britannique (la grande grève des mineurs) pour imposer une politique de "libéralisation" à tous crins, en privatisant les services publics, et en dérégulant complètement le code du travail.
Bien sur, tout cela fait partie des objectifs de Sarkozy, mais on ne peut en aucun cas réduire son projet politique à cela. Plus profondément, Il y a une volonté de détruire durablement toute idée d'égalité et de justice ; il s'agit d'une restauration de grande ampleur du monde des privilèges, opposé à une logique du droit des gens. C'est ainsi qu'il faut comprendre les attaques incessantes faites contre la Constitution, du moins contre les articles qui défendent *"l'égalité de traitement des gens face à la loi"*.

Les lois, les règlements qui se succèdent (il n'y en a jamais tant eu en si peu de temps), la création du Ministère autour de la chasse des étrangers et de "l'identité nationale", tout cela donne le ton : fascisation rampante, dans le sens :

- d'une part de l'Etat qui rentre de plus en plus dans la vie privée des gens, pour la décider à la place des gens eux-mêmes, et la surveiller ;
- et d'autre part de la mise en guerre des gens entre eux, d'une volonté de séparation complète des habitants (les français/les étrangers ; les gens des quartiers populaires/les autres...)

Ce Ministère est un Ministère de division, c'est un "ministère mur"[1] qui organise la séparation du peuple.
Ces lois et règlements multiples s'inscrivent surtout dans une entreprise de délégalisation de fractions importantes de la population : les sans-papiers, ouvriers, familles, étudiants, malades, demandeurs d'asile ; les étrangers en général ; les malades mentaux, avec la volonté d'un enfermement à vie ; les jeunes des quartiers populaires avec les lois Perben et les lois sur la récidive ; les habitants des quartiers populaires pauvres avec les encerclements policiers incessants...

Voilà les points essentiels qui font, à nos yeux, la spécificité de la politique à l'œuvre aujourd'hui au gouvernement. On est assez loin de la "simple" mise en place d'un libéralisme débridé, d'un capitalisme sauvage (qui bien sûr existent et sont à combattre). Une indication qui va dans le sens que nous développons, c'est Hortefeux lui-même qui la donne : *"Ce nouveau ministère est sans doute l'un des plus sensibles du gouvernement. Il est sensible parce que, plus que tout autre, il touche à l'être humain, trace un destin commun et dessine l'avenir de notre communauté nationale"* (Le Monde du 25/04/2008).
Il faut prendre la dimension politique réelle de la transformation étatique en cours.

4°) Il est nécessaire et possible d'avoir ses propres affirmations sur cette politique à l'œuvre, sur ce que l'on veut nous-mêmes, sur ce que l'on peut faire pour participer d'une politique du côté des gens, à distance de l'Etat.

Cette brochure, en s'attachant à un aspect essentiel de la politique "sarkozienne", veut ouvrir le débat sur le fond du régime en place, ses fondements idéologiques et législatifs, car on ne peut pas se permettre de rester dans l'approximatif et "l'anti-sarkoz " ou "l'anti-libéralisme".
Ce travail, ce possible, on peut le rencontrer avec ce que développe le *" Rassemblement des ouvriers sans-papiers, gens d'ici et leurs amis "* depuis plusieurs années à Toulouse, ainsi qu'avec la pratique des *"Collectifs pour une politique de paix et d'amitié entre les habitants du pays".*
Sur le Ministère lui-même, pour mener bataille pour sa dissolution, on peut s'appuyer sur le point que développe Alain Badiou[2] : *" il y a un seul monde "*, et sur ce que disent souvent des amis sans-papiers du Rassemblement en parlant de la France pour laquelle ils se battent : *"il y a un seul peuple".*

Zoubida et Jean-Louis

[1] « Ministère Mur », expression de Patrick Chamoiseau et Édouard Glissant, « *Quand les murs tombent* », éd. Glaade, Institut du Tout-Monde.
[2] « *De quoi Sarkozy est-il le nom* », éd. Lignes, oct. 2007

II - Le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire : un véritable Etat dans l'Etat !

1. Ce Ministère a une autorité conjointe ou totale sur plusieurs fonctions des autres ministères. Afin d'exercer ses fonctions, il dispose d'un large panel de Directions et de Services rattachés aux autres Ministères.

Il a autorité sur :
- Le Comité Interministériel du contrôle de l'Immigration
- La politique en matière d'Asile soit sur l'Office Française de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)
- L'ambassadeur du CoDéveloppement.

Il a une autorité conjointe avec :
- Le Ministère de l'Intérieur sur les services chargés de la délivrance des titres de séjour
- Le Ministère des Affaires Etrangères sur la politique d'attribution des visa
- Le Garde des Sceaux et le Ministère de la Justice sur la déclaration de nationalité et de délivrance des certificats de nationalité française
- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi sur l'analyse des données relatives à la population
- Le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité sur la Direction des Populations et Migrations
- Le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi pour la mise en œuvre des autres politiques de coopération et d'aide au développement qui concourent au contrôle des migrations.

Il est associé à :
- La politique pour la francophonie et la politique d'apprentissage et de maîtrise de la langue française
- La mise en œuvre des politiques d'éducation, de la culture, de la communication, de la formation professionnelle, de l'action sociale, de la ville, de l'accès aux soins, de l'emploi et du logement

Il préside le Conseil National pour l'Intégration des populations immigrées et la Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées.

Il coordonne la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives à l'immigration et l'intégration des populations immigrées.

Il est autorisé à utiliser, autant que de besoin, les services de la Police Nationale notamment et plus particulièrement la Police aux Frontières.

Au vu de ces attributions, il apparaît que le Ministère couvre non seulement l'ensemble des services qui s'occupent de l'immigration, de l'intégration, de l'acquisition de la nationalité française, d'asile et de co-développement (qui relevaient auparavant des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail et des Affaires Etrangères.) mais intervient aussi dans des domaines relevant jusque là de ministères aussi variés que le ministère de la culture, du travail, des transports, etc....

2. Un Ministère de la partition :

Pourquoi avoir donc démis de leurs fonctions des Ministères pour en créer un qui traite tout ce qui relève des étrangers ? Les étrangers vivent et travaillent dans ce pays. Ils sont aussi habitants de ce pays au même titre que tous les autres alors pourquoi créer un Ministère spécifique, pour traiter des domaines qui sont déjà traités par d'autres Ministères ? Il n'y a qu'un précédent de ministère ainsi dédié à une partie de la population dans l'histoire de notre pays, c'est le Commissariat aux Affaires Juives créé sous Vichy.

Ce Ministère dénote une volonté de faire apparaître une division entre les français et les étrangers, de créer des catégories de population, des frontières entre les habitants d'un même pays
La mise en opposition entre "Identité Nationale" d'une part, et "Immigration" d'autre part, démontre la volonté de division entre français et étrangers ; de plus, la question de l'existence d'une Identité Nationale ne peut être résolue par un quelconque Ministère. Et pourquoi attribuer la mission de Développement Solidaire au Ministère de l'Immigration alors qu'elle devrait concerner le Ministère des Affaires Etrangères ? Cela démontre que ce Ministère gère des questions relevant de l'Intérieur **et** de l'Extérieur.

3. Un Ministère de la persécution :

Afin qu'il puisse entièrement répondre à son objectif de contrôle des flux migratoires, le Ministère s'est doté d'une police particulière : la PAF (Police Aux frontières) tout en ayant la possibilité d' utiliser autant que de besoin les services de la Police Nationale .

Or la PAF ne se contente pas d'intervenir aux frontières, elle dirige et organise sur tout le territoire une véritable chasse à l'homme dans laquelle la Police est détournée de sa mission première : au lieu de maintenir la tranquillité pour l'ensemble des habitants du pays, et d'interpeller les véritables criminels, elle discrimine par des contrôles d'identité au faciès incessants, elle persécute des travailleurs honnêtes, des familles, par des interpellations à domicile ou sur les lieux de travail. Ceci est autorisé notamment par la circulaire de Brice Hortefeux du 01/06/2007 qui place la Direction Générale du Travail sous l'autorité de son Ministère, boycottant ainsi la Convention n°81 de l'Organisation Internationale du Travail qui garantit l'indépendance de l'Inspection du Travail. En effet, seuls les Inspecteurs du Travail sont en principe amenés à se rendre sur les lieux de travail, non pas pour le contrôle des identités mais dans le but de s'assurer de la bonne application du droit du travail.

A cela s'ajoute une série de circulaires organisant la surveillance et la persécution des étrangers sans-papiers comme le fichage automatique par le fichier ELOI (voir partie V) Pouvons-nous conclure qu'être étranger constitue une menace à l'ordre public ?

Au vu de ce qui précède, il n'est pas exagéré d'affirmer que c**e Ministère constitue un véritable Etat dans l'Etat,** doté de sa propre police, ayant tenté de se doter de sa propre justice (les tribunaux situés dans l'enceinte des camps de rétention, mesure cassée sur la forme par la Cour de Cassation). Au delà, il constitue le creuset expérimental de la politique du gouvernement, testée contre les étrangers avant d'être étendue à des fractions plus importantes de la population.

Sources : portail du Ministère

Aurélie et Bernard

III - Quelle idéologie derrière les lois ?

Pour fonder des lois, il faut une idéologie qui les porte. Il n'est pas toujours évident pour le citoyen lambda de saisir cette idéologie au travers des différents textes de lois et autres décrets. Par conséquent, nous avons décidé, dans le cadre d'une campagne d'information relative à la création du nouveau ministère mis en place par le gouvernement Sarkozy : le "Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement Solidaire", de décrypter l'idéologie qui sous tend les lois et décrets en application aujourd'hui.
Pour ce faire nous nous sommes penchés plus particulièrement sur deux allocutions du président de la République :

- **Le discours prononcé à Dakar le 26 Juillet 2007**
- **Le discours prononcé lors de la rencontre "police-gendarmerie", le 29 novembre 2007**

Discours qui nous permettront de dégager plus clairement les fondements idéologiques propres au ministère de l'immigration, et par conséquent les applications concrètes que cela implique sur le pays.
Si nous avons centré notre analyse sur le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, c'est parce qu'il nous semble être le représentant de la politique et de l'idéologie au cœur du gouvernement actuel.

L'intérêt pour nous de mettre en correspondance les allocutions de chef de l'Etat et les décrets de ce ministère, réside dans l'importance d'informer les citoyens des dérives idéologiques fortes qui sont en train d'envahir et d'enrayer le bon fonctionnement du "vivre ensemble". En effet, il est d'autant plus aisé de remettre en question des lois quand on cerne leur fondement idéologique. Cela nous permet de nous positionner et de pouvoir exprimer notre désaccord face au gouvernement quand ce dernier ne respecte plus la totalité de son peuple, ne laisse plus de place à un contre pouvoir qui ferait limite aux abus que le pouvoir engendre.
La création de ce nouveau ministère a légalisé juridiquement une séparation très claire à l'intérieur du peuple de France : les "étrangers" d'un côté, les "français" de l'autre. Nous pouvons affirmer et prendre pour point de départ que l'idéologie centrale qui fonde toute la politique de ce gouvernement est celle d'une volonté explicite de diviser le peuple. Pour ce faire, le gouvernement a besoin d'une thèse solide pour mettre cela en application : certains hommes sont dignes d'être hommes, d'autres sont réduits à l'état

de parasites. Ils sont les sans papiers, les immigrés avec papiers qui n'intègrent pas comme il faut "l'identité nationale", les délinquants sexuels, les voyous des banlieues, les vendeurs à la sauvette, les indigents qui "ne veulent pas travailler" (plus, pour gagner plus !), les ouvriers qui travaillent sur les chantiers, ceux qui ont des vies dures...

Comment cela transparaît-il dans ces deux discours?
Le discours prononcé à Dakar développe plusieurs idées. Dans un premier temps il relate les méfaits de la colonisation où sont mises en avant, avec le pathos qui convient, toutes les abominations commises. Très rapidement cependant, sont défendus avec enthousiasme les bienfaits de la colonisation et le rôle exemplaire qu'elle a eu sur l'Afrique.
Je cite (c'est moi qui souligne dans les citations) :

> *" **[Le colon] a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné**. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu fécondes des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploiteurs. "*

Ce procédé est considéré par la psychologie comme étant un mécanisme de défense appelé "annulation". Il consiste à énoncer un point de vue réfuté dans les minutes qui suivent !
Il est intéressant de noter que les méfaits de la colonisation ne concernent finalement que la destruction de la culture propre à l'Afrique, et que les bienfaits ont permis un développement économique.
Je cite :

> *"Ils ont abîmé un art de vivre. Ils ont abîmé un imaginaire merveilleux. Ils ont abîmé une sagesse ancestrale. "*

Alors, l'Afrique se réduit à des coutumes, des croyances, des mythes, mais sûrement pas à un modèle de développement économique fort ! Ce point est l'affaire du colon ! L'africain, avant la colonisation, ne se nourrissait pas, ne se soignait pas, ne voyageait pas... Pas comme le monde occidental l'entend et veut l'imposer.
L'idéologie de fond est posée : l'africain n'a pas su se saisir des bienfaits de la colonisation, et c'est pourquoi il se trouve aujourd'hui si en difficulté.
Je cite :

> *" Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.*

Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès.
Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance.
Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin."

Un tel énoncé permet ensuite au chef de l'Etat de donner sa conception du codéveloppement qui peut se résumer par un "si tu veux, tu peux et si tu veux, on t'aidera". Et vouloir pour ces gens là, c'est s'intégrer au marché tel qu'il est prôné par le monde occidental et définit par le ministère de l'intégration, de l'immigration, de l'identité nationale et du codéveloppement.
Je cite :

" Ce que veut l'Afrique est ce que veut la France, c'est la coopération, c'est l'association, c'est le partenariat entre des nations égales en droits et en devoirs. Jeunesse africaine, vous voulez la démocratie, vous voulez la liberté, vous voulez la justice, vous voulez le Droit ? C'est à vous d'en décider. La France ne décidera pas à votre place. Mais si vous choisissez la démocratie, la liberté, la justice et le Droit, alors la France s'associera à vous pour les construire. "

Ou encore :

"Jeunes d'Afrique, vous voulez le développement, vous voulez la croissance, vous voulez la hausse du niveau de vie.
Mais le voulez-vous vraiment ?
Voulez-vous que cessent l'arbitraire, la corruption, la violence ? Voulez-vous que la propriété soit respectée, que l'argent soit investi au lieu d'être détourné ? Voulez-vous que l'État se remette à faire son métier, qu'il soit allégé des bureaucraties qui l'étouffent, qu'il soit libéré du parasitisme, du clientélisme, que son autorité soit restaurée, qu'il domine les féodalités, qu'il domine les corporatismes ? Voulez-vous que partout règne l'État de droit qui permet à chacun de savoir raisonnablement ce qu'il peut attendre des autres ? Si vous le voulez, alors la France sera à vos côtés pour l'exiger, mais personne ne le voudra à votre place. Voulez-vous qu'il n'y ait plus de famine sur la terre africaine ? Voulez-vous que, sur la terre africaine, il n'y ait plus jamais un seul enfant qui meure de faim ? Alors cherchez l'autosuffisance alimentaire. Alors développez les cultures vivrières. L'Afrique a d'abord besoin de produire pour se nourrir. Si c'est ce que vous voulez, jeunes d'Afrique, vous tenez entre vos mains l'avenir de l'Afrique, et la France travaillera avec vous pour bâtir cet avenir
Vous voulez lutter contre la pollution ? Vous voulez que le développement soit durable ? Vous voulez que les générations actuelles ne vivent plus au détriment des générations futures ? Vous voulez que chacun paye le véritable coût de ce qu'il consomme ? Vous voulez développer les technologies propres ? C'est à vous de le décider. Mais si vous le décidez, la France sera à vos côtés. Vous voulez la paix sur le continent africain ? Vous voulez la sécurité collective ? Vous voulez le règlement pacifique des conflits ? Vous voulez mettre fin au cycle infernal de la vengeance et de la haine ? C'est à vous, mes amis africains, de le décider . Et si

vous le décidez, la France sera à vos côtés, comme une amie indéfectible, mais la France ne peut pas vouloir à la place de la jeunesse d'Afrique. Vous voulez l'unité africaine ? La France le souhaite aussi. Parce que la France souhaite l'unité de l'Afrique, car l'unité de l'Afrique rendra l'Afrique aux Africains.
Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est regarder en face les réalités. C'est faire la politique des réalités et non plus la politique des mythes.
Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est le codéveloppement, c'est-à-dire le développement partagé.
La France veut avec l'Afrique des projets communs, des pôles de compétitivité communs, des universités communes, des laboratoires communs.
Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est élaborer une stratégie commune dans la mondialisation.
***Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une politique d'immigration négociée ensemble**, décidée ensemble pour que la jeunesse africaine puisse être accueillie en France et dans toute l'Europe avec dignité et avec respect.*
Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une alliance de la jeunesse française et de la jeunesse africaine pour que le monde de demain soit un monde meilleur ".

En effet, le ministère de l'immigration va s'occuper particulièrement des étrangers dans leur pays, en les éduquant à leur identité nationale, mais aussi des étrangers de France en les obligeant à s'intégrer selon les critères définis dans ce ministère.
Voilà comment exercer une colonisation moderne sans tueries apparentes, mais néanmoins existantes. Finalement, de l'histoire on retient les horreurs, non pas pour les éviter mais pour faire pire en plus propre.
Je cite :

" La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique. Elle n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme. Elle n'est pas responsable de la corruption, de la prévarication. Elle n'est pas responsable des gaspillages et de la pollution."

Ce discours ouvre une première brèche quant à une radicale séparation entre les peuples. Brèche qui explose littéralement dans le discours prononcé lors de la rencontre "police-gendarmerie". Il se trouve que ce discours tombe juste après les violentes émeutes qui ont secoué Villiers-le-Bel, ce qui a permis à N. Sarkozy d'exposer son point de vue sur les événements.
Au regard de la longueur de l'intervention et des multiples points abordés, attachons-nous à l'essentiel : la catégorisation très précise d'une partie de la population française pointée comme radicalement étrangère à l'humanité et qui doit donc faire l'objet d'une traque incessante : les "voyous" qui ont désormais leur propre système de gouvernement, celui de la "voyoucratie" :

" Je réfute toute forme d'angélisme qui vise à trouver en chaque délinquant une victime de la société, en chaque émeute un problème social. Ce qui s'est passé à Villiers-le Bel, na rien à voir avec une crise sociale. Cela a tout avoir avec la voyoucratie."

Le constat fait, M. Sarkozy peut développer son idéologie pour justifier de ses actes. Les droits fondamentaux de l'Homme doivent être remis en question. Dans le nouvel Etat sarkozyste, il n'y a plus d'Homme avec un grand "H" mais des hommes et des femmes, certains avec des droits, d'autres pour qui ça se négocie ou pas.
Je cite :

"Secret professionnel, pour protéger les voyous...On trouvera les moyens."

Ou encore

"Quand vous pensez ce que j'ai entendu lorsqu'on a développé les fichiers pour retrouver les délinquants sexuels, d'un certain nombre d'organisations qui sont allées à la télévision pour défendre leur conception des droits de l'Homme, ***mais les droits de l'Homme c'est d'abord que les petites victimes innocentes ne tombent pas dans les mains d'un prédateur parce qu'on n'a pas voulu se doter des moyens de la police scientifique pour arrêter ces prédateurs****. Cela, c'est le non respect des droits de l'Homme. Nous avons fait un développement des fichiers sans précédent, je ne le regrette pas et Michèle [ministre de l'intérieur], je te demande de mettre le paquet là-dessus aussi* ***parce qu'il faut que nous passions de la religion de l'aveu à la religion de la preuve."***

Ce dernier passage est décisif et résume très clairement l'ambition du président : ne proposer une politique de droits que pour les victimes. Et c'est sans confusion possible.
Je cite :

"Moi, je veux me mettre du côté des victimes*, de ceux qui souffrent dans leur chair et dans leur vie quotidienne."*

Alors que désigne le terme de "voyous" ? Tout ce discours tente de définir de plus en plus précisément une partie de la population comme étant hostile envers *"les honnêtes gens"*. Cette partie recouvre finalement une large frange du peuple, puisque sont logés à la même enseigne beaucoup d'individus. On y retrouve les émeutiers (considérés comme de véritables truands), les délinquants sexuels mais également les immigrés rentrant "illégalement" sur le territoire français sans omettre toutes les personnes qui ne font pas rayonner la francophonie (les étrangers aux coutumes différentes), les pauvres : ouvriers étrangers ou non, les précaires..., finalement tous ceux qui sont les révélateurs du dysfonctionnement d'une

société. Et, en effet, ce discours n'oublie pas d'évoquer ce que le gouvernement appelle "le problème de l'immigration irrégulière".
Je cite :

"La ***défense et la protection des valeurs de la République*** *sont capitales dans tous les domaines et notamment un domaine sensible qui est celui de* ***l'immigration irrégulière****. La encore conformément à ce que j'avais indiqué durant la campagne, avec le Premier Ministre nous avons créé le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale, ce n'est pas un crime de parler d'identité de notre nation et de codéveloppement. Et nous voulons organiser une intégration réussie pour ceux que nous accueillons. Mais je le dis :* ***ceux qui ne veulent pas respecter les règles d'installation en France, ne veulent pas d'une intégration et bien écoutez s'ils n'en veulent pas ils ne seront pas tenus de rester dans notre pays****. Et ça passe par la maîtrise de la langue française. On a perdu beaucoup de temps avant de reconnaître ces évidences."*

Il n'est plus possible de nier le rapprochement évident fait entre les voyous et les immigrés. Ils ne forment plus qu'un seul ensemble : **l'ensemble de ceux qui menacent "les valeurs de la République".**

Un parallèle apparaît entre ces deux discours : une vision binaire de l'humanité. D'un côté les bons, de l'autre les mauvais. Dans le discours prononcé à Dakar, se dessinent, d'un côté l'homme occidental, porteur d'une civilisation et de modèles justes, à l'avenir prometteur ; de l'autre l'homme africain extrêmement arriéré et plein de mauvaise volonté. De même, dans le second discours sont mis en opposition le bon français contre le méchant voyou. C'est à partir d'une définition par opposition que le bon occidental français peut être mis en exergue, c'est-à-dire qu'il est tout ce que l'Africain ou le voyou n'est pas...

Finalement ces deux signifiants, "africain" ou "voyou" ont très peu d'envergure. Aucun travail de réflexion n'est mené pour analyser ce qu'ils recouvrent. Le discours prononcé à Dakar vise les africains comme si cette entité était Une. Or, l'Afrique est multiple et chaque pays qui la compose a ses propres codes, coutumes, valeurs. Donc, réduire l'Afrique à Dakar est une manière de minimiser encore une fois tout ce n'est pas occidentalisé. Et le procédé est le même concernant le terme de "voyous" qui est un mot "fourre-tout" dans lequel on inclut toutes sortes d'individus allant de l'honnête ouvrier au délinquant sexuel. Ce traitement du langage visant la simplification extrême des signifiants, est un outil politique et idéologique très fort. Il justifie la catégorisation sociale, raciale et économique puisqu'il n'y a plus d'écart entre le signifiant et ce qu'il signifie. Et surtout, parce qu'il a remplacé la polysémie du mot par une définition figée et au caractère irrémédiable.

C'est donc ***"sans complexe ni tabou"*** que le chef de l'Etat expose l'idéologie qui construit les lois actuelles et celles de demain. C'est au nom de cette République, celle qui s'ouvre à une seule partie de la population, qu'est justifiée la mise en place du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement et plus largement des lois CESEDA, PERBEN et autres...Lois qui sont votées par voie parlementaire, donc par ceux qui représentent le peuple. **Mais alors, que devient un régime parlementaire lorsqu'il ne prend en compte qu'une partie du peuple ? Qui représente tous ceux qui ne peuvent désormais plus avoir de droits ?** La mise en place de ce nouveau ministère ouvre à une **nouvelle République supportée par un nouvel ordre : l'abolition de l'égalité entre les Hommes.**

Il est possible de lutter contre les dérives actuelles en misant sur d'autres manières de construire le pays. Notre Collectif mène une politique de paix et d'amitié entre tous les gens qui vivent et travaillent en France. Ce qui est au cœur de notre politique, c'est de faire le pari du changement et de la création, mais non pas à partir de l'Etat, mais des gens eux-mêmes, c'est-à-dire de tous ceux qui forment notre peuple.

Camilla

IV - Aux origines du Ministère : Le "problème immigré" et la loi CESEDA.

La thèse proposée est la suivante : la création du Ministère consacre au plus haut niveau de l'Etat l'idée qu'il y aurait en France "un problème immigré". Et bien sur, comme à tout problème énoncé il s'agit de trouver des solutions, Sarkozy a proposé la création du Ministère comme une résolution étatique et administrative à ce supposé problème, avec comme tâche essentielle : l'application minutieuse de la loi CESEDA et l'invention toujours renouvelée de mesures persécutrices à l'encontre des étrangers.
Le Ministère se justifiant de ce prétendu problème, il devient donc logique qu'il soit le ministère des étrangers, et étant le ministère des étrangers, de leur cadrage et de leur surveillance, il est aussi le ministère qui veille à préserver la supposée "identité française" censée être attaquée par la présence d'étrangers !
Les termes ont l'avantage d'être posés de manière claire : les "immigrés" ne doivent pas avoir le même traitement que "les français", puisqu'ils ont leur propre ministère, et les français peuvent dormir tranquilles : l'Etat surveille les immigrés afin qu'ils restent à leur place et ne dérangent pas les français dans ce qu'ils sont présumés être.

Nous sommes là dans une thématique aboutie de la division politique du peuple : division administrative, raciale, légale. Le gouvernement crée des catégories distinctes d'habitants : "les immigrés" et "les français", non pas des catégories "sociologiques", mais des catégories politiques, subjectives, qui font que l'une ne peut pas exister sans l'autre, et bien sûr ne peuvent exister que l'une contre l'autre.
Mais avant d'aller plus loin là-dessus, arrêtons-nous sur ce fameux "problème immigré" qui permet tout cela.

1°) Un point de principe sur ce prétendu "*problème* ".

Notre position est claire là-dessus : nous nous refusons de raisonner en parlant de gens réels comme d'un "problème".
Il s'agit là d'un choix de départ, d'une décision de pensée, **d'un principe.**
Principe qui énonce qu'un pays, ce n'est pas principalement ses frontières, son Etat, son gouvernement ; mais un pays, c'est les gens qui l'habitent, qui y vivent, qui le font, qui le pensent réellement, et cela quelle que soit l'origine, la nationalité, la religion ou l'athéisme religion de ces mêmes gens.
Ce principe s'appuie aussi sur la conviction que si une politique quelconque utilise la notion de "problème" en parlant de la vie de gens, cette politique

ne peut mener qu'à un désastre, désastre dans la pensée, donc dans la pratique en direction de ces mêmes gens. Il n'y a qu'à repenser au fameux "problème juif", thème nazi, devenu une politique de masse qui a permis l'extermination des juifs d'Europe.

Pour parer à ce genre de politique, nous disons : **non seulement, il n'y a pas de problème immigré, mais tous les gens qui sont ici, sont d'ici !**

2°) La mise en place de la notion du "*problème immigré*" en France : un long processus politique.

Pour saisir ce point, nous proposons de partir des années 1970-75, années marquées avant tout par les grandes grèves d'usines, menées hors syndicats, par les ouvriers, les Ouvriers Spécialisés (OS), principalement de nationalités étrangères. C'est l'émergence de mots d'ordre qui vont ensuite influer durablement toutes les luttes ouvrières, comme "A travail égal, salaire égal" mis en avant et gagné par ces mêmes OS à Renault Billancourt.
Durant cette période, il ne serait venu à l'esprit de personne de parler d'immigrés pour désigner ces ouvriers en lutte : pour tout le monde, c'étaient *"les OS de Renault qui font grève"*. Même les gens en désaccord se taisent ou ne sont pas écoutés : l'air du temps n'est pas à la division des ouvriers et du peuple. (C'est la période ou Le Pen fait rire avec son bandeau sur l'œil et dégoûte tout le monde avec ses idées jugées alors d'une autre époque, son score électoral est de 0,6 %).

La proposition politique du "problème immigré" arrive dans la vie politique française à la fin des année 1970. C'est l'époque où Giscard est président et où le PCF et le PS se mettent d'accord sur le "programme commun", alliance qui allait permettre l'arrivée de Mitterrand au pouvoir en 1981.
C'est la période où les forces parlementaires (droite et gauche ensemble) veulent clôturer dans les consciences tout ce qu'avait ouvert 68 et ses suites comme possibilités populaires, comme capacité politique des gens eux-mêmes, hors du champ électoraliste qui assure la mainmise des partis et des syndicats sur les choix des gens.
C'est aussi la période de ce qui a été appelé "la crise pétrolière", prétexte à la restructuration de l'industrie, à la fermeture des usines et aux licenciements massifs.

A partir de 78, avec les licenciements et les fermetures des grands centres industriels, Giscard lance "l'aide au retour", c'est le fameux million (10.000 F) pour solder tout compte avec les ouvriers : si l'ouvrier prenait cette somme, il reconnaissait que ses années ici étaient soldées et il devait quitter la France avec sa famille pour son pays d'origine et cela après des

années de travail dur dans les usines. C'est le début du déni et du mensonge d'Etat en ce qui concerne ces ouvriers et leur place en France. Pour le faire accepter par la population, on commence à parler "d' ouvrier immigré", et non plus "d'ouvrier de telle ou telle usine", et cela afin de signifier leur extériorité supposée à la France, à ses usines, à la société.

Le PCF lui va jusqu'à parler de "seuil de tolérance", pour signifier que passé un certain nombre d'étrangers dans des villes, des quartiers, des colonies de vacances...la situation deviendrait invivable pour les français ! C'est l'idée de quotas d'étrangers, au-delà desquels il serait normal de rejeter les gens. Le "problème immigré" reçoit là, avec l'aide au retour de Giscard, ses premières "solutions techniques".

Cette politique "d'aide au retour" est alors massivement refusée, aussi bien par les ouvriers à qui elle est proposée, que par de larges pans de la société qui voient là une politique de mépris et de non droit.
Mitterrand est d'ailleurs obligé d'en tenir compte pour se faire élire en 81 : la régularisation massive est dans son programme, promesse qu'il tiendra en 1983.
Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 81, c'est la référence à la "classe ouvrière" elle-même qui disparaît de façon générale. C'est la mise en place des fameux "plans sociaux" et de la "modernisation" chère à Fabius, qui se charge de liquider tout ça, en même temps que les entreprises procèdent à des licenciements massifs.

Le "problème immigré" avec son corollaire "l'intégration" devient un point essentiel de la politique gouvernementale après la régularisation de 82/83. Avec la fermeture des usines, "l'ouvrier immigré" devient "l'immigré" tout court, sans aucune référence à ce qu'il est réellement dans la société. C'est ce qui permet à Pierre Mauroy, alors premier ministre, de dire à propos des ouvriers de Talbot en grève en 1984 pour avoir des droits lors de leurs licenciements : *"ce sont des chiites, externes aux réalités sociales de la France"* ; ceux dont ils parlent travaillent dans l'usine depuis 10 ou 20 ans, et ceux d'entre eux qui pratiquent une religion ne sont nullement chiites, mais majoritairement sunnites ! (mais c'est l'époque de la révolution iranienne, qui elle est chiite !)

Cela coïncide avec la marche contre le racisme, "marche des beurs", ces jeunes français dont les parents sont ces mêmes ouvriers étrangers qui sont en train de se faire liquider.
Pour certains, cette marche doit mettre en avant la séparation entre ces jeunes et la génération précédente, l'idée étant qu'il faut "oublier" ce qui arrive alors aux pères (leur sortie de l'usine sans droits reconnus, et parfois

même sous les cris de la maîtrise qui hurlait "les bougnoules au four, à la Seine" comme cela s'est passé lors de la grève de Talbot) afin de s'assurer un avenir en France.
C'est le journal "Libération" qui titre alors : les "will be et les has been" : ceux qui sont l'avenir (les beurs), et ceux du passé (les ouvriers d'usine) pour systématiser ce point de vue très Mitterrandiste de liquidation ouvrière. L'avenir montrera qu'en faisant ce choix politique de désintérêt par rapport à ce qui se passe alors dans les usines, ces mêmes organisateurs, en voulant se couper de leurs "origines ouvrières" envoyaient pour longtemps les jeunes des quartiers populaires dans le mur (même si certains s'en sont quand même bien sortis : chanteurs, associatifs, militants de partis...).

"L'intégration" fait alors son entrée. Cette invention néfaste n'est là que pour renforcer l'idée qu'il y a un "problème immigré", que l'on pourrait peut-être régler en faisant passer les gens ciblés au travers du filtre de cette fameuse intégration dont personne ne connaît les "règles", le modèle supposé, la norme etc...(cela concerne la nourriture, les vêtements, le logement, la religion ?). Seul Le Pen à une réponse à cette fausse vérité : les étrangers n'ont rien à faire ici !

Interviennent alors une cascade de lois qui les unes après les autres particularisent le statut d'étranger en France et rendent difficile l'obtention ou le renouvellement de titres de séjour : C'est la création de la figure du "clandestin", pure décision politique et construction administrative, mais qui sème le trouble, la peur, la division et constitue pour certains l'ennemi idéal..

Cascade de lois jusqu'à la dernière mouture (pour combien de temps ?) de la loi CESEDA/Hortefeux qui délégalise complètement les ouvriers sans-papiers, et met sous statut particulier les étrangers qui vivent en France.
Le propos n'est pas de détailler ici toutes ces mesures, ces lois, ces réglementations, mais nous pouvons donner quelques traits essentiels pour se repérer :

- L' "aide au retour" de Giscard ;
- les lois Pasqua sous Mitterrand, avec notamment la suppression du droit du sol (il faut savoir que jusqu'en 1986, tout enfant né en France était français de suite et sans condition) et la multiplication des sans-papiers par le refus de régulariser ou de renouveler les papiers ;
- les lois Chevènement/Jospin qui fixent 10 années de présence pour l'obtention d'un titre d'un an ;

- les 2 lois Sarkozy sous Chirac (réformes du CESEDA) qui finissent de délégaliser complètement les sans-papiers, les sort de tout traitement juridique, et précarise les gens qui ont des tires de séjour.

3°) Le Ministère : une synthèse du "problème immigré", une proposition étatique pour le résoudre.

Le cheminement que nous avons présenté a un intérêt politique certain : nous voyons comment nous sommes passés de l'idée : ***"il y a des ouvriers dans ce pays, ouvriers qu'il faut compter comme étant d'ici"*** à ***"il y a des clandestins dans ce pays, clandestins qu'il faut trouver et chasser".***
D'ouvrier, à ouvrier immigré, puis à immigré tout court, pour en arriver au clandestin.

La propagande des partis, gauche et droite pendant 25 ans, s'est faite sur la même longueur d'onde lepéniste à quelques variations près ; les lois mises en place sous les différents gouvernements en 30 ans, les silences ou les acquiescements du plus grand nombre : tout cela nous a menés sans grandes difficultés au Ministère de l'immigration.

Si l'on veut réellement mener bataille sur l'existence même de ce ministère, cela ne peut se faire que sur le fond de ce qui le permet : "le problème immigré" et la loi CESEDA/Hortefeux contre les étrangers.

4°) Les politiques possibles.

Depuis 1996, de façon visible, des gens se sont montrés, se sont déclarés et cela a commencé à changer la situation.
Ce sont tout d'abord les familles africaines qui ont occupé l'église Saint-Bernard à Paris en 1996. Leur apparition se fait autour de l'idée : *"Regardez-nous, nous sommes comme vous, des hommes, des femmes, des enfants qui vivons ici, qui travaillons ici, la seule différence c'est que nous, nous sommes sans-papiers"*. Depuis, on ne dit plus "clandestins", mais sans-papiers, "clandestin" étant clairement le terme de l'Etat et de la persécution policière.

Depuis 10 ans, avec des Collectifs d'ouvriers sans-papiers, la figure de l'ouvrier reprend le dessus sur celle du "sans-papier", avec des mots d'ordre comme ***"on est ici, on est d'ici", "le travail, ça compte, l'ouvrier ça compte", "on est des ouvriers, pas des immigrés", "on demande les droits pour tous, pas la charité".***

Les termes politique sont posés : la France, pays de tous ceux qui l'habitent, avec les droits pour tous ? ou la France pays de certains contre les autres, pays de privilèges ?
La France, pays où une amitié politique et une entente entre les gens existent, pour la paix ? ou la France, pays de gens en guerre entre eux, où l'Etat fait la guerre à une partie du peuple ?
Il est clair que le choix de Sarkozy et du gouvernement, ainsi que les grands choix parlementaires (droite ou gauche) vont dans le sens d'une politique de guerre et de tensions.

5°) La catégorisation politique

Cette politique s'appuie donc sur la problématique du "problème immigré" qui trouve sa résolution dans les lois d'exception comme le CESEDA, et dans la persécution quotidienne qu'a en charge le Ministère et la police.

D'un point de vue subjectif, pour faire adhérer le plus grand nombre de gens à cette politique, est mise en place une catégorisation des gens qui vivent en France : "les immigrés" d'une part, "les français" de l'autre. "Immigrés", pouvant concerner des français dont un parent (plus ou moins lointain : les parents, les grands-parents, les aïeux ?) est d'origine étrangère ; pouvant concerner aussi des gens qui pratiquent une religion, si celle-ci est l'islam ; et bien sûr des gens "de couleur". Le niveau social est aussi important : tout ouvrier(e) ou habitant(e) de quartier pauvre, et non blanc, ainsi que sa famille, est à mettre dans cette catégorie.

On le voit bien, il s'agit d'une catégorie purement subjective. Pour qu'elle fonctionne, il lui faut son opposé : la catégorie "les français".
Ce n'est rien moins que la logique prônée depuis longtemps par le parti de Le Pen, parti moribond vidé qu'il a été par Sarkozy aux dernières élections, mais dont les idées sont maintenant au pouvoir.

Le Ministère est donc "naturellement" le Ministère des immigrés, mais aussi celui de "l'identité française".
C'est une proposition de fonctionnement de la société, où le peuple est divisé, où les droits ne sont pas les mêmes pour tous (ils peuvent aller jusqu'au non-droit pour certains), où la catégorie des "français" se doit de faire respecter quelques privilèges promis face aux "immigrés" qu'il faut tenir fermement sous la poigne policière.

A ceux qui vont dire que nous caricaturons la situation de façon machiavélique, nous demandons seulement de nous dire ce qu'ils pensent de

la "karchérisation" promise des quartiers populaires, de la loi CESEDA, des pratiques policières contre les ouvriers étrangers et leurs familles.

Bien sûr, nous nous situons hors de ces catégorisations politiques proposées par l'Etat et ses partis.
Nous travaillons pour affirmer qu'il n'y a qu'un seul peuple, qu'il doit être uni ; qu'il n'y a qu'un seul pays : **celui de tous ceux qui y vivent et y travaillent.**
Une politique de paix et d'amitié est possible et nécessaire, pour cela nous travaillons à mettre en place des Collectifs qui ont ce travail au cœur de leur dispositif.

Cela demande des rencontres politiques nouvelles, des croisements, entre des gens qui n'ont pas l'habitude ou la possibilité de se rencontrer : par exemple, entre ouvriers avec ou sans-papiers et une partie de la jeunesse ; entre les jeunes des quartiers populaires et les ouvriers sans-papiers ; entre les jeunes "instruits" et les gens des quartiers populaires.

Zoubida et Jean-Louis

V - Le Ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du développement solidaire : une machine bureaucratique de persécution dans le quotidien des étrangers pour ficher, surveiller, traquer.

Une machine bureaucratique de pression sur les étrangers, de restriction de leurs droits, de menaces sur le séjour même régulier.

Avec ce Ministère, on est en face d'une tentative sans précédent depuis Vichy de séparer toute une population du reste de la société et d'en faire l'objet d'une surveillance de plus en plus systématisée : les conséquences sur le pays sont terribles : peur, méfiance, création de frontières à l'intérieur de notre propre pays, entre les gens, au sein des espaces communs, logique de guerre intérieure. La politique de l'Etat en désignant des gens du pays comme comptant pour rien vise à détruire toute capacité à faire face et à défendre un pays pour tous, où chacun compte.

Une avalanche de décrets et circulaires en direction des autres ministères font de ce ministère le symbole de la politique de l'état ; c'est une rupture dans la conception du pays, certes très souvent latente mais rarement poussée jusque là.

- C'est un dispositif qui vient élargir la loi Sarkozy-Céseda qui a délégalisé la régularisation des sans-papiers, désormais soumise à l'appréciation directe du préfet, lui-même soumis à la logique du chiffre. Par exception, la loi ne définit plus le droit mais encadre l'arbitraire.
- C'est un dispositif qui travaille à ce que rien n'échappe à l'Etat de la vie des étrangers en France, que cette vie soit de plus en plus encadrée. Il chapeaute la plupart des autres ministères en ce qui concerne les étrangers et exige d'eux une surveillance bureaucratique minutieuse ; ainsi, être fonctionnaire n'est plus servir le public au nom de la loi pour tous, c'est aider la surveillance policière.

Ceci pèse très lourd sur le pays par l'accoutumance à une torsion des rôles et des institutions : depuis Vichy pareille situation ne s'était instaurée : notre « identité nationale » se ramène au vieux fantasme de la menace étrangère intérieure (dès 1940 les lois de Vichy présentaient les juifs français comme des étrangers au reste du pays).

Nous pouvons porter, et nous portons déjà une autre politique, qui déclare que la force d'un pays c'est tous ceux qui l'habitent, que la chasse à l'ouvrier de nos chantiers, à l'élève de nos écoles, à la famille de notre ville doit cesser. Voici quelques décrets, circulaires et consignes contre lesquels nous devons, nous pouvons nous organiser, ce qui déjà est à l'œuvre ici ou là.

1- Rattachement de la direction générale du travail au Ministère de l'immigration et au Ministère du Travail, à seule fin de faciliter les contrôles de la police. Les inspecteurs du travail se sont vu demander d'accompagner la police sur les chantiers pour y débusquer et arrêter les sans-papiers.
Des agents s'y sont opposés au nom de l'éthique de leur métier qui consiste à protéger les ouvriers des abus et non les livrer à la police.

2- Recommandations à l'ANPE, ASSEDIC...(circulaire du 4 Juillet 2007) : les agents sont sommés de transmettre de manière systématique à la préfecture toutes les photocopies des titres de séjour qui leur sont présentés . Des agents refusent au nom de l'éthique du service public qui demande au fonctionnaire de veiller au respect du droit et non de servir d'outil à la police.
Ces pressions sur les agents créent un climat délétère qui encourage certains à intimider les étrangers au détriment du strict respect du droit.

3- Création du fichier ELOI (pour l'éloignement) établi conjointement par les mairies, les gendarmeries et les préfectures afin d'enregistrer toutes les données familiales concernant les étrangers soumis à une procédure de reconduite à la frontière, pour eux-mêmes et aussi leurs hébergeants.

4- Propositions de formation des fonctionnaires par la Police aux frontières (PAF) auprès des assistantes sociales, des éducateurs, des agents de la sécu etc... sous prétexte de détecter les fraudes et ainsi, embrigader les agents dans une suspicion systématique et une délation organisée ; là encore il y a déjà toute une histoire de ces pressions directes quant il ne s'agit pas carrément de garde à vue en cas de refus.

On le voit : le dispositif est méticuleusement mis en place ; il a à son service une police politique qui n'est plus là pour protéger les gens mais pour appliquer une politique de persécution. Il est possible de s'opposer à cette politique, de faire abroger la loi Ceseda et de supprimer ce ministère ; rejoignons-nous dans ce combat.

Geneviève

VI - Du Codeveloppement au développement solidaire...

Parmi les nouvelles attributions du ministère, on trouve, en point d'orgue de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale, le "codéveloppement", ainsi défini par B. Hortefeux sur le site de son Ministère :

> *" L'enjeu du codéveloppement est de donner aux Etats du Sud et à leurs ressortissants les moyens d'avoir confiance en eux-mêmes et de construire un avenir sur leur territoire. Il s'agira d'abord de mobiliser les instruments permettant aux migrants d'agir en faveur de leur pays d'origine. Il conviendra, aussi, de faire en sorte que les politiques de coopération et de développement des pays d'origine tiennent mieux compte de la maîtrise de l'immigration " .*

Une telle présentation appelle plusieurs remarques :

1. CO développement ? :

On notera qu'à aucun moment la particule " co ", qui signifie "ensemble" n'est justifiée. Autrement dit, il n'est fait aucune mention de l'apport pourtant incontestable des migrants dans le développement de la France. Les migrants sont toujours présentés soit comme une charge (" *exigence morale* " de l'asile politique) soit comme une réponse ponctuelle à un besoin économique.
L'idée originelle, développée par J.P COT, ministre de F. Mitterrand , de faire évoluer les rapports classiques de coopération vers un développement commun et durable n'est reprise ni même citée à aucun moment. Le seul développement envisagé est celui des pays d'origine. Ceci est institutionnalisé dans le portail internet du Ministère où " *codéveloppement* " devient " *développement solidaire* " lors de la réfonte gouvernementale du 18 mars 2008. Venant en clôture de l'intitulé du Ministère, juste après l'Identité Nationale, ce refus d'envisager une quelconque reconnaissance, même suggérée, de l'enrichissement, -dans tous les domaines- apporté à la France par les étrangers qui s'y installent, est significatif.

2. Quel enjeu ?

Pour M. Hortefeux, il s'agit "*de donner aux Etats du Sud et à leurs ressortissants les moyens d'avoir confiance en eux-mêmes et de construire un avenir sur leur territoire.*" En référence au discours de Dakar sur l'homme africain (voir la partie III) on notera que la visée première est essentiellement éducative : "*donner confiance*". Si en Afrique, les gens

doivent émigrer, s'ils n'ont pas de quoi vivre correctement, ce serait donc un problème psychologique sans aucun rapport avec le pillage colonial, avec la Françafrique et son soutien aux tyrans en place, avec la présence et l'action militaire de la France . Qu'est-ce qui fait que dans les pays d'Afrique aux sous-sols regorgeant de minerai précieux, aux sols permettant souvent des cultures variées (même s'ils sont souvent accaparés par une monoculture d'exportation) , il n'y a pas d'avenir pour les gens ? Tout simplement le manque de confiance en eux-mêmes !

Pour l'instant les moyens de créer cette confiance envisagés par Hortefeux et l'état français sont essentiellement de 2 ordres : l'intervention de l'armée française officiellement pour "sécuriser et rassurer la population" , en réalité pour protéger les intérêts des compagnies françaises sur place et soutenir un tyran contre son opposition (Congo, Côte d'Ivoire, Tchad récemment), et la création du "compte épargne développement" sur lequel nous reviendrons dans le point 4. On peut ajouter à ce dispositif la propagande menée par les média français ou soutenus par la France sur le thème "identitaire" : invention de "l'Ivoirité", analyse politique systématiquement présentée en termes d'affrontements ethniques, et de soutien à l'éthnie "victime" contre l'ethnie "agresseur" (Tchad, Darfour) etc... Cette idéologie ethniciste et communautariste est par ailleurs tout à fait cohérente à l'idéologie du Ministère de l'identité nationale.

3. Qui est concerné ?

Le codéveloppement tel que défini par le Ministère **se situe au niveau étatique**, entre la France et "*les Etats du Sud* ", c'est-à-dire grosso modo les états créés sur les anciennes colonies françaises d'Afrique : L'état Chinois, les Etats Moyen-Orientaux ou issus de l'ancienne URSS (pourtant eux aussi en voie de développement et source d'immigration vers l'Europe) ne sont pas concernés. On en revient à l'origine du codéveloppement : la coopération, elle-même vestige de la colonisation. D'ailleurs, Sarkozy a fort logiquement inscrit sa politique de codéveloppement dans une tentative d'utiliser l'EUROPE pour imposer à l' Afrique des traités économiques défavorables (sommet Europe/Afrique de Lisbonne en 2007)....

4. Quels moyens ?

Le codéveloppement vise d'**abord** à "*mobiliser les instruments permettant aux migrants d'agir en faveur de leur pays d'origine*". En fait, l'instrument imaginé par le Ministère est le **"compte épargne développement"** proposé aux ressortissants d'un pays en voie de développement (liste fixée par arrêté du 23 mars 2007). L'idée est de "*favoriser le développement de*

l'activité économique de ces pays et de ***préparer le retour des migrants.***" (portail du Gouvernement). La durée de ce compte va de 1 à 6 ans. " *Les sommes placées ne peuvent être débloquées que si l'épargnant justifie d'un investissement dans un pays en voie de développement,* ***les investissements autorisés*** *portant par exemple sur la création, la reprise ou la prise de participation dans des entreprises locales, le rachat de fonds de commerce...*" (Portail du gouvernement).

Ceci appelle deux remarques :

- Tout d'abord, il semble bien que comme toujours, cette mesure a comme objectif réel d'empêcher la personne concernée de se fixer en France.
- Ensuite, on remarquera que les "*investissements autorisés*" sont tous de nature commerciale, liés à un projet personnel, et en aucune façon comme cela se pratique couramment en particulier dans les villages africains, des projets collectifs d'intérêt général.

Les ouvriers étrangers, en règle ou pas, contribuent de façon très importante à l'économie de leurs pays d'origine, en adressant une partie de leurs revenus à leurs familles. L'utilisation de ces sommes est très souvent gérée de façon communautaire, par le village, par exemple pour construire un puits, ou une pompe, ou acheter un véhicule communautaire, etc.... car dans chaque village plusieurs jeunes hommes sont venus travailler en France. Les gens se réunissent, discutent, décident dans un rapport collectif d'un investissement qui sera profitable à tous.
Dans les villes, ces sommes permettent à des familles entières de survivre, d'envoyer les plus jeunes à l'école, de soigner des parents malades, etc....
L'argent des migrants constitue donc une manne qui échappe en grande partie aux circuits bancaires et financiers. Pour l'instant seule la taxe sur les mandats leur permet d'en récupérer une partie. Le "compte épargne développement" permet de mobiliser ces sommes, et de financer des projets **décidés par les banques et les autorités des pays d'origine.**
Ainsi, les ouvriers étrangers risquent de se voir dessaisis de l'utilisation de leurs propres économies. Les pratiques solidaires qui permettaient aux familles restées au pays de survivre ne pourront plus exister, avec les conséquences terribles que cela va entraîner pour ces familles privées d'un revenu régulier.
Les projets collectifs réfléchis, débattus, nécessaires, sans financement, ne seront pas menés à bien. Il n'y a là aucune dynamique de développement !

5. Quel objectif ? :

Le codéveloppement vise à *"faire en sorte que les politiques de coopération et de développement des pays d'origine tiennent mieux compte de la maîtrise de l'immigration"*. Voilà donc l'objectif (faut-il parler d'obsession ?) réel : le codéveloppement n'est qu'un outil, un levier de plus pour faire pression sur les états concernés afin de mieux "*maîtriser les flux migratoires*". C'est à dire négocier des quota d'ouvriers autorisés à venir en France et obtenir des gouvernements qu'ils favorisent les expulsions en acceptant de signer à volonté les laissez-passer qui leur sont présentés. Au passage, Hortefeux peut signer un accord particulier avec l'état concerné, qui aménage quelques privilèges mineurs pour ses ressortissants dans le droit général (comme l'accord franco tunisien, franco gabonais, etc...) sans rien remettre en cause sur le fond.
Il s'agit classiquement d'empêcher l'unité par la division, et de permettre aux dirigeants de se poser en défenseurs des intérêts de leurs ressortissants, face à une opinion publique souvent remontée par les témoignages d'humiliation et de mépris de ceux qui ont été expulsés.

Ainsi donc, le codéveloppement tel que le conçoit ce Ministère, est bien plus qu'un prétexte à se donner bonne conscience, une douceur pour faire passer l'amertume de la persécution organisée par le Ministère contre les étrangers de France. **Il est un des éléments de la politique agressive et violente du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.** Idéologiquement, il fonctionne comme justificatif d'une politique de total mépris des gens et des peuples, dans la veine raciale du discours de Dakar.

De ce point de vue, le glissement de *"codéveloppement"* à "*développement solidaire"* est signifiant : qui est solidaire de qui ? de quoi ? Et de quel développement s'agit-il ? Si on y entend l'écho d'une autre formule "*économie solidaire*", on a un début de réponse : développement de l'économie de marché, et pour cela, destruction des structures économiques traditionnelles, "hors marché", grâce au compte épargne développement et à la promotion de l'individualisme et de l'enrichissement personnel, tentative de détruire toute capacité collective des gens ici et là-bas à s'organiser collectivement pour le bien commun.

Cette reformulation est tout à fait cohérente avec le refus obstiné du gouvernement de régulariser les ouvriers sans-papiers et leurs familles sur la base du travail : Selon la propagande du Ministère, et du Président, les ouvriers étrangers et leurs familles sont une charge pour le pays : au mieux d'éternels assistés incapables de se prendre en charge, au pire des barbares impossibles à "civiliser". Or les régulariser reviendrait à les reconnaître

comme ouvriers du pays et donc à admettre leur contribution au développement national.

6. Qu'en est-il dans les pays d'origine ?

La politique d'expulsions massives a des conséquences désastreuses : des ouvriers qui travaillaient en France depuis des années, et faisaient vivre plusieurs personnes au pays sont expulsés, sans même souvent pouvoir toucher leur paie ! L'injustice et l'humiliation de ces expulsions entraîne un sentiment de colère anti-français dans les pays d'origine.
Les causes de l'immigration sont encore renforcées par l'aggravation de la situation économique et politique (guerres, troubles, y compris attisés par la France) et la quasi impossibilité d'obtenir un visa long séjour. Comment dans ces conditions, un pays peut-il se développer ?

Outre les quota, la seule proposition du ministère est policière : construire des camps de rétention "préventifs" dans les pays de départ pour l'Europe (Tunisie, Maroc...), multiplier les patrouilles et les systèmes de surveillance aux frontières terrestres et maritimes, parquer les demandeurs d'asile dès leur descente d'avion dans les aéroports, etc... Pour empêcher l'immigration familiale, outre des conditions de logement et de ressources draconniennes, utilisation de la langue française comme outil répressif (test de français obligatoire avant de venir), tests ADN, etc....

Dans cette vision du codéveloppement, si solidarité il y a, c'est uniquement celle des états contre les peuples.
Pour notre part, nous choisissons de soutenir la solidarité entre les ouvriers d'ici et leurs familles au pays, de travailler ici à l'organisation collective des gens eux-mêmes pour eux-mêmes et de combattre fermement la politique du Ministère.

Brigitte

VII - Conclusion et propositions

L'existence du Ministère, nous l'avons vu, est liée à l'existence de la loi Ceseda contre les étrangers ; il se justifie du prétendu "problème immigré", qui à soi seul doit effrayer et inquiéter le "bon français".
Le Ministère est un Etat dans l'Etat, chargé de contrôler et surveiller une partie des habitants. Il donne le ton quant à ce qu'est la pensée profonde du "sarkozysme" (entendu comme symptôme général de la situation, et non restreint au seul personnage).

Alors que faire ?

Notre proposition principale est la suivante : Si ce qui permet ce Ministère, et cette politique de persécution, c'est la passivité des gens qui ne sont pas d'accord avec cette politique, alors sortons de cette passivité !
Le parlementarisme n'est plus la clé de rien dans la situation, si ce n'est la justification de cette passivité. Le parlementarisme entérine complètement les thèses au pouvoir aujourd'hui, thèses contre les étrangers, contre les pauvres, contre les habitants des quartiers populaires, contre une partie de la jeunesse, contre les malades mentaux...Thèses qui ne sont pas qu'idéologiques, mais qui prennent la forme de lois précises, qui ont des conséquences terribles dans la vie des gens, dans la vie de fractions importantes de notre peuple. Cela, c'est la politique du côté de l'Etat.

Des éléments d'une politique du côté des gens existent : ils se donnent dans la capacité à déployer une politique de paix et d'amitié, d'entente, entre les habitants du pays.
Cela n'est possible qu'en s'affrontant aux lois actuelles, loi CESEDA, Perben, Dati...
Cela n'est possible qu'en formulant des principes pour tous, des principes porteurs d'égalité :
"la France est le pays de tous ceux qui y vivent" ; "respect des ouvriers : le travail ça compte, ouvrier ça compte" ; "il faut les droits liés au travail" ; "régularisation sur la base du travail, des études, de l'exil, de la vie ici" ; "abrogation des lois contre les gens, des lois de non droit, pour de bonnes lois qui disent les droits des gens".
D'autres sont à trouver et à mettre en œuvre. C'est à ce travail, en Collectifs, que nous proposons à chacun de participer.
Faire une force politique, **à distance de l'Etat**, est alors nécessaire, possible et efficace.

Jean-Louis

Sommaire :

I – PRÉSENTATION 1

II - LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE : UN VÉRITABLE ETAT DANS L'ETAT ! 5

III - QUELLE IDÉOLOGIE DERRIÈRE LES LOIS ? 8

IV - AUX ORIGINES DU MINISTÈRE : LE "PROBLÈME IMMIGRÉ" ET LA LOI CESEDA. 15

V - LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE : UNE MACHINE BUREAUCRATIQUE DE PERSÉCUTION DANS LE QUOTIDIEN DES ÉTRANGERS POUR FICHER, SURVEILLER, TRAQUER. 22

VI - DU CODEVELOPPEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE... 24

VII – CONCLUSION ET PROPOSITIONS 29

"Les Collectifs pour une politique de paix et d'amitié entre les habitants du pays"

se réunissent régulièrement au Centre-Ville et à la Reynerie.

Nous travaillons avec le *"Rassemblement des ouvriers sans-papiers, gens d'ici et leurs amis"*, et participons à la bataille pour l'abrogation du Ceseda.

Nos textes sont consultables sur le site :

http://ouvriersgensdici.free.fr

On peut nous écrire à :

ouvriersgensdici@free.fr

On peut nous téléphoner au :

06-13-06-94-62